



FORMULAIRE D'INSCRIPTION Prélèvement automatique en six fois

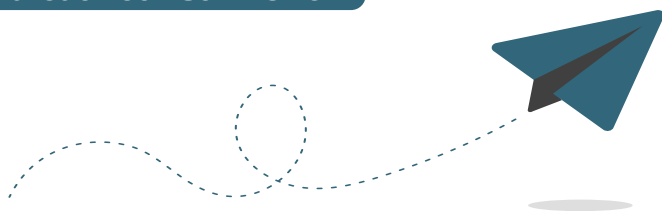
Règlement financier et contrat de prélèvement automatique en six fois (pour le règlement des factures d'ordures ménagères)

Bénéficiez du prélèvement automatique pour régler votre redevance d'ordures ménagères :

- Remplissez et signez le formulaire (au verso) : règlement et mandat de prélèvement.
- Joignez un RIB.
- Retournez l'ensemble des pièces impérativement **avant le 31 octobre** par courrier ou par mail :

SICTOM
ZI St-Barthélémy - BP97
45110 Châteauneuf-sur-Loire

sictom@sictom-chateauneuf.fr



www.sictom-chateauneuf.fr



SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

Retrouvez-nous également sur



RÈGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN SIX FOIS

Nom et Prénom :
Adresse :
.....

bénéficiaire (ci-après dénommé le redevable) du service de collecte et de traitement des déchets ménagers,
Et le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire, représenté par son Président,

1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les bénéficiaires du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés peuvent régler leur facture :

- En **espèces (dans la limite de 300€)** ou en **carte bancaire**, muni de votre avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé,
- Par **TIP ou par chèque bancaire ou mandat postal** libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer à envoyer au centre d'encaissement du Trésor Public,
- Par **PayFip**, en ligne sur le site internet: payfip.gouv.fr
- Par **prélèvement automatique** pour les redevables ayant souscrit un contrat de prélèvement.

2 – AVIS D'ÉCHÉANCE

Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra au plus tard 14 jours avant la date du 1^{er} prélèvement un échéancier global indiquant le montant et la date des prélèvements à effectuer sur son compte pour l'année en cours.

3 – MONTANT DU PRÉLÈVEMENT

Il est égal à un sixième du montant de la redevance annuelle.

4 – CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès du SICTOM, le remplir et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

Si l'envoi a lieu au moins deux mois avant la prochaine échéance, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès la prochaine échéance.

Dans le cas contraire, la modification interviendra lors de l'échéance suivante.

5 – CHANGEMENT D'ADRESSE

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le SICTOM.

6 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante, le redevable établit une nouvelle demande uniquement s'il a dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement automatique pour l'année suivante.

7 – ÉCHÉANCES IMPAYÉES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. Les frais de rejet sont à la charge du redevable.

L'échéance impayée plus les frais sont à régulariser auprès du service de gestion comptable de Gien.

8 – FIN DE CONTRAT

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe le SICTOM par lettre simple avant le 31 décembre d'une année pour prise en compte l'année suivante.

9 - RENSEIGNEMENTS, RÉCLAMATIONS, DIFFICULTÉS DE PAIEMENT, RECOURS

Tout renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser au SICTOM.

Toute contestation amiable est à adresser au SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire; la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L.1617.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- Le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321.1 du code de l'organisation judiciaire.
- Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 €).

« BON POUR ACCORD PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE »

A....., Le.....

Le redevable,
Signature :

Réservé au SICTOM

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :
.....

Type de contrat : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR 44 ZZZ 81C8FD

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : SICTOM
de la région de Châteauneuf-sur-Loire

Adresse : Rue Saint-Barthélemy – BP 97

Code postal : 45110
Ville : CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
Pays : France

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

.....

.....

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (BIC)

..... (.....)

TYPE DE PAIEMENT : Paiement répétitif / récurrent

Signé à :

Le :/...../202.....

Signature :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire.



Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.